



**B10-0026/2024 }
B10-0051/2024 }
B10-0052/2024 }
B10-0053/2024 }
B10-0054/2024 }
B10-0055/2024 }**

RC1

18.9.2024

PROPOSITION DE RÉOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 150, paragraphe 5, et à l'article 136, paragraphe 4, du règlement intérieur

en remplacement des propositions de résolution suivantes:

B10-0026/2024 (The Left)
B10-0051/2024 (Verts/ALE)
B10-0052/2024 (Renew)
B10-0053/2024 (ECR)
B10-0054/2024 (S&D)
B10-0055/2024 (PPE)

sur la gravité de la situation des prisonniers politiques en Biélorussie
(2024/2804(RSP))

**Sebastião Bugalho, Sandra Kalniete, Tomas Tobé, Michael Gahler,
Andrzej Halicki, Gabriel Mato, Marcin Kierwiński, Željana Zovko,
Tomáš Zdechovský, Jörgen Warborn, Wouter Beke, Ondřej Kolář,**

RC\1306824FR.docx

PE762.610v01-00 }
PE762.635v01-00 }
PE762.636v01-00 }
PE762.637v01-00 }
PE764.072v01-00 }
PE764.073v01-00 } RC1

**Nicolás Pascual De La Parte, Mirosława Nykiel, Reinhold Lopatka,
Michał Wawrykiewicz, Luděk Niedermayer, Rosa Estaràs Ferragut,
Jessica Polfjärd, Antonio López-Istúriz White, Isabel Wiseler-Lima,
Vangelis Meimarakis**

au nom du groupe PPE

Yannis Maniatis, Francisco Assis, Thijs Reuten

au nom du groupe S&D

**Carlo Fidanza, Adam Bielan, Mariusz Kamiński, Tobiasz Bocheński,
Alberico Gambino, Ondřej Krutílek, Roberts Zile, Michał Dworczyk,
Veronika Vrecionová, Jadwiga Wiśniewska, Sebastian Tynkkynen, Assita
Kanko, Rihards Kols, Małgorzata Gosiewska, Reinis Požņaks, Maciej
Wiśnik, Joachim Stanisław Brudziński**

au nom du groupe ECR

**Michał Kobosko, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Benoit Cassart, Olivier
Chastel, Bernard Guetta, Karin Karlsbro, Ľubica Karvašová, Moritz
Körner, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Jan-Christoph Oetjen, Urmas
Paet, Eugen Tomac, Hilde Vautmans, Marie-Pierre Vedrenne, Lucia Yar,
Dainius Žalimas**

au nom du groupe Renew

**Sergey Lagodinsky, Mārtiņš Staķis, Nicolae Ștefănuță, Virginijus
Sinkevičius**

au nom du groupe Verts/ALE

Rima Hassan

au nom du groupe The Left

Résolution du Parlement européen sur la gravité de la situation des prisonniers politiques en Biélorussie (2024/2804(RSP))

Le Parlement européen,

- vu ses nombreuses résolutions antérieures sur la Biélorussie depuis août 2020,
 - vu l'article 150, paragraphe 5, et l'article 136, paragraphe 4, de son règlement,
- A. considérant que, depuis l'élection présidentielle frauduleuse du 9 août 2020, le régime de Loukachenka se livre à une répression systématique des militants politiques, de la société civile, des médias, des syndicats et de tous les dissidents et de leurs défenseurs, et qu'il a arbitrairement fait mettre en détention des dizaines de milliers de personnes;
- B. considérant que Loukachenka a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle de 2025 pour un septième mandat;
- C. considérant que bon nombre des 1 350 prisonniers politiques en Biélorussie sont soumis à des conditions qui mettent leur vie en danger et que plusieurs d'entre eux sont morts en prison;
1. exige que les autorités biélorusses libèrent immédiatement et sans condition tous les prisonniers politiques et les personnes détenues arbitrairement;
 2. se déclare extrêmement préoccupé par la situation de nombreux prisonniers politiques, notamment Maria Kalesnikava, Siarheï Tsikhanouski, Mikola Statkevitch, Ales Bialiatski, Maksim Znak, Viktor Babaryka, Ihar Losik, Palina Szarenda-Panasiuk, Pavel Seviarynets, Aliaksandr Yarachouk, Mikita Zalatarou et Yana Pintchouk, dont beaucoup sont détenus au secret depuis des mois ou des années, font face à de graves problèmes de santé, comme Maria Kalesnikava et Andrzej Poczobut, et sont soumis à l'isolement, à des mauvais traitements et à la torture;
 3. déplore que les prisonniers politiques biélorusses n'aient pas pu bénéficier des efforts déployés récemment pour faire libérer les prisonniers politiques et citoyens occidentaux détenus en Russie et en Biélorussie; demande que l'on redouble d'efforts pour les faire libérer;
 4. prie instamment les autorités biélorusses de respecter les droits humains des personnes en détention, de communiquer des informations sur leur situation, de leur apporter les soins médicaux nécessaires et de leur permettre de voir des avocats, des membres de leur famille et du Comité international de la Croix-Rouge;
 5. invite une nouvelle fois l'Union et ses États membres à soutenir les prisonniers politiques et leurs familles en demandant, à chaque occasion, leur libération immédiate, en convoquant les ambassadeurs du régime afin de demander des preuves de leur état et

du lieu où ils sont détenus, en simplifiant les procédures d'obtention de visas et de documents d'identification provisoires pour les personnes fuyant la Biélorussie, et en apportant une aide à la réadaptation ainsi qu'un soutien pratique et financier;

6. demande à l'Union et à ses États membres d'élargir et de renforcer les sanctions à l'encontre des personnes et entités responsables de la répression en Biélorussie;
7. se déclare préoccupé par les persécutions à l'encontre des personnes en exil, par exemple l'utilisation abusive de mandats d'arrêt d'Interpol pour obtenir l'extradition d'opposants politiques de pays tiers; invite la Serbie à s'abstenir d'extrader le journaliste biélorusse Andreï Hniot et demande à l'Union ainsi qu'aux États membres de suivre de près cette affaire; se déclare préoccupé du sort des 300 000 Biélorusses qui ont été contraints de quitter la Biélorussie depuis 2020 et sont victimes de persécutions politiques à l'étranger;
8. demande à l'Union et à ses États membres d'œuvrer pour que le régime de Loukachenka soit tenu responsable de ses crimes et d'appliquer le principe de compétence universelle;
9. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au VP/HR, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la République de Serbie, à la Cour européenne des droits de l'homme, au Conseil de l'Europe, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'aux représentants des forces démocratiques biélorusses et aux autorités de fait de la République de Biélorussie.